

## Gazon de graminées


**Acelepryn®**

Insecticide

**Insecticide de nouvelle génération, dont l'activité est précisément ciblée sur les vers blancs et larves de tipules.**

**CONTEXTE RAVAGEURS**
**Une efficacité ciblée sur vers blancs et larves de tipules :**

Il existe plusieurs espèces de hannetons et de tipules. L'espèce de hannetons la plus commune est le hanneton commun *Melolontha melolontha*. Deux espèces de tipules cohabitent sous nos latitudes : *Tipula paludosa* et *Tipula oleracea*

*Melolontha melolontha**Tipula paludosa**Tipula oleracea*

Les hannetons pondent une fois dans la saison après le vol des adultes et il n'y qu'une seule génération par an. Les tipules pondent également une fois après le vol des adultes mais plusieurs générations sont observées au cours de la saison.

Les hannetons et les tipules ont un cycle de vie dans lequel les adultes pondent leurs oeufs dans le sol. Les larves s'y développent pendant une ou plusieurs années jusqu'à se transformer en nymphes. Les adultes émergent alors du sol pour s'envoler vers les arbustes voisins, se reproduire et pondre à nouveau.


**BÉNÉFICES PRODUIT**
**Un insecticide sélectif**

ACELEPRYN fonctionne sur l'insecte cible par ingestion. Le produit est pulvérisé sur le gazon, il ne se fixe pas ou très peu à la feuille de gazon. Il traverse le feutre et pénètre dans le sol. Il est lipophile, c'est à dire qu'il va se lier de manière forte aux complexes lipidiques de la matière organique du feutre et du sol. Il sera ensuite ingéré par les insectes ravageurs des gazons qui consomment les racines. Il n'aura aucune action sur les autres insectes, même par contact, puisque ceux ci ne l'ingèrent pas.

**L'application doit être précise**

Le positionnement du traitement avec Acelepryn devra être anticipé et précis pour deux raisons :

- Il migrera lentement de la surface du feutre vers le sol.
- Il sera létal sur les stades larvaires L1 et L2. Il ne fera que paralyser temporairement les stades plus avancés qui ne mourront pas.

Il faudra donc tenir compte du délai de « mise en place » du produit et faire en sorte qu'il coïncide avec la période dans la saison où les larves L2 remontent pour se nourrir.

Pour maximiser vos chances de succès, Syngenta met en place un **réseau d'épidémie surveillance ravageur national**. Cet outil de surveillance participative en temps réel vous permettra d'anticiper la remontée des larves sur votre site et de positionner la date optimale de votre traitement. Vous trouverez toutes ces informations sur :

<https://www.syngenta-pro.fr>


**Réseau  
d'épidémie  
surveillance**

## ZOOM TECHNIQUE - MODE D'ACTION

ACELEPRYN est composé de Chlorantraniliprole, de la famille chimique des Anthranilamides.

### › Mode d'action de la famille chimique des Anthranilamides

Les diamides sont des modulateurs des récepteurs à Ryanodine. La Ryanodine est une molécule qui actionne des récepteurs situés dans les muscles, permettant ainsi la libération du calcium des cellules musculaires entraînant leur contraction.

Le Chlorantraniliprole, une fois ingéré par l'insecte se fixe sur les récepteurs à Ryanodine des muscles. Les canaux se trouvent alors en position ouverte de manière prolongée provoquant une sortie massive du calcium des cellules musculaires. Cela conduit à une contraction musculaire intense et prolongée chez l'insecte aboutissant à sa mort par paralysie.

## CARTE D'IDENTITÉ

Matière active	Quantité MA / L	IRAC	Dose	Quantité MA / Ha	Nombre d'applications
Chlorantraniliprole	200 g/L	28	0.6 L/Ha	120 g/Ha	1 par an de février à octobre
Usage		Cibles			
Gazons de graminées		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ravageurs du sol</li> <li>• Efficacité montrée sur tipules et vers blancs.</li> </ul>			
Fractionnement : NON	DR : 6 h	ZNT : 20 m dont DVP de 20 m Sur golfs uniquement : La ZNT peut être réduite à 5 m sans DVP			Conditionnement : 1 L et 3 L




## Art of Application

ÉTALONNER | PULVÉRISER | CONSIGNER | PERFORMER



- › Traiter sur une végétation non mouillée par la pluie ou la rosée.
- › Ne pas traiter en période de gel nocturne ou en cas de forte chaleur > 25 °C.
- › Stocker selon les règles en vigueur dans un local phyto hors gel.
- › Le produit peut être mélangé aux autres produits de la gamme Syngenta en respectant la loi en vigueur sur les mélanges.

- › Ne pas utiliser en présence d'abeilles ou autres insectes pollinisateurs 
- › ACELEPRYN a été testé et formulé pour délivrer un niveau d'efficacité optimale en utilisant des volumes de bouillie de 500 L/Ha.
- › **Une pulvérisation maîtrisée pour une efficacité optimale**, nous recommandons d'appliquer le produit à l'aide des buses anti dérive Syngenta XC08.
- › Nous recommandons de mélanger à la bouillie un agent pénétrant/rétenteur et de déclencher une irrigation de 2 à 5 mm 1 heure après l'application

Complément d'information : [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr) - N° d'appel en cas d'urgence 0 800 803 264 - Fiche de données de sécurité : [www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)

Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832. N° d'agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

ACELEPRYN® - AMM N° 2200304 - Composition : 200 g/l chlorantraniliprole - Pour les usages sur gazons de graminées, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit de novembre à janvier. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit de novembre à janvier. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé pour les usages sur gazons de graminées à l'exception des gazons de golf. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur gazons de graminées à l'exception des gazons de golf. SPe 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour une application sur gazons de golf. SPe 8 Ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres pollinisateurs

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou [www.syngenta-pro.fr](http://www.syngenta-pro.fr).

**syngenta**®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**